

ECLUSES A POISSONS - HISTOIRE

Au cours des siècles les écluses à poissons ou pêcheries ont traversé l'histoire de France. Elles ont été soumises à de nombreuses réglementations liées à leur implantation sur l'éstran. Chaque régime, au fur et à mesure de l'unification de la France, cherchant à reprendre son pouvoir sur le domaine maritime. On en comptait plusieurs centaines réparties sur les côtes vendéennes et les îles de Ré et D'Oléron. Leur implantation a souvent été source de conflit et de résistance, mais elles étaient vitales pour les populations côtières comme mode de subsistance. Leur exploitation exigeait en contrepartie une présence régulière à chaque marée quelque soit le temps pour prendre le poisson mais aussi pour entretenir les murs, qui pouvaient se détruire sous le coup de la houle.

Les premières traces écrites de leur présence en Vendée date des cartulaires des moines bénédictins retrouvés aux abbayes Talmont et de Saint Jean D'Orbestiers. Le droit féodal des seigneurs qui exploitaient les pêcheries changeait de main et leur exploitation était confiée aux moines bénédictins. Elles seront par la suite confiées aux familles qui en seront détentrices.

Cette pratique perdurera jusqu'à la fin du 20^{ème} siècle. Elle est aujourd'hui contestée par l'état, à contre sens de leur finalité.

Il faut ensuite attendre Colbert et son ordonnance de 1681 pour voir une définition de leur construction (type de pierre, forme, dimension des ouvertures..etc...) Cette ordonnance est fondatrice et reste encore aujourd'hui d'actualité.

En 1728 l'ingénieur des pêches François Le Masson du Parc dans son inventaire des modes de pêches de Bayonne aux Sables D'Olonne décrit 7 pêcheries à la Tranche : La grande église abandonnée et celle de Perret et Consorts devant la Grière, 2 autres à la pointe du chiquet et de la république (Pierre Bouchet et Daniel Dupuis) et 3 autres à la pointe du Groin (Guibert-Grolot-le Calogeat). Elles étaient alors espacées.

La Tranche ne comptera par la suite pas moins de 12 écluses à poisson, jusqu'en 1853 date fatidique où l'administration du second empire ordonnera la destruction de toutes les écluses de France, prétextant un conflit d'intérêt avec les marins pêcheurs. La résistance fût âpre mais un certain nombre d'écluse détruit à la Tranche et ce jusqu'à l'arrêté de 1867 qui proposa leur rétablissement.

En 1920 il restait 8 écluses répertoriées par vue aérienne à la Tranche (2 au chiquet-2 aux générales-4 au Groin) regroupées par un même mur d'enceinte.

Avec le changement de mode de vie et l'arrivée du tourisme sur nos côtes, les écluses de la tranche ont fonctionné tant bien que mal dans l'après guerre pour être de nos jours complètement détruites. Il n'en reste que les fondations encore visibles.

Les courtines ont bénéficié d'un sursis jusqu'en 1980. Construites plus légères elles étaient plus faciles d'entretien.

Mais l'histoire des écluses à poisson à la Tranche ne s'est pas arrêtée là. Quelques inconscients ont décidés de reconstruire l'écluse des Denis à la Pointe du Groin du Cou en créant l'association de l'observatoire de l'estran. Cette restauration s'est faite dans le respect de l'ordonnance de Colbert : murs en pierre sèches, sans chaux etc.....

Pendant 4 ans une équipe de bénévoles a portés plus de 2000 tonnes de pierres argileuses. Cette écluse dite de la Caloge est la seule écluse reconstruite sur le mode traditionnel en Vendée. Ecluse dite « haute » elle est accessible à petits coefficients, aujourd'hui entretenue par la mairie de la Tranche. Des visites sont organisées par l'office de tourisme sur rendez vous.